



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2016– approbation de la décision modificative n°2

Séance du 15 décembre 2016

Convocation du 9 décembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

OBJET : Budget ville – exercice 2016– approbation de la décision modificative n°2

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2016 adopté le 31 mars 2016,

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 29 septembre 2016,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2016 :

	BP 2016	DM 1	DM 2	Total budget 2016
Recettes de fonctionnement	39 553 000 €	301 000 €	130 000 €	39 984 000 €
Dépenses de fonctionnement	39 553 000 €	301 000 €	130 000 €	39 984 000 €
Recettes d'investissement	26 410 000 €	432 000 €	1 186 000 €	28 028 000 €
Dépenses d'investissement	26 410 000 €	432 000 €	1 186 000 €	28 028 000 €

ADOpte la décision modificative n°2 au budget de la ville, exercice 2016, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Philippe Lanier", is written over the text "le maire".

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU 15 DECEMBRE 2016 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2016

IMPUTATION		IMPUTATION		IMPUTATION		CREDIT AMPUTE	CREDIT ABONDE	CREDIT AMPUTE	CREDIT ABONDE
prog	nature	fonct°	Chap	libellé	prog				
DEPENSES - INVESTISSEMENT									
13911	01	040		Reprise des subventions transférables au CR			1 000,00 €		
2031	411	20		frais d'étude	1321	321	13	Subvention Etat	790 000,00 €
2111	824	21		Terrain non bâti	1321	816	13	Subvention Etat	434 000,00 €
21281	823	21		plantations d'arbres	1321	213	13	Subvention Etat	102 000,00 €
2135	820	21		travaux sur batiments	1321	64	13	Subvention Etat	27 000,00 €
2151	822	21		Aménagements de voirie	1641	01	16	Emprunt	2 333 000,00 €
21534	814	21		travaux éclairage public					
21534	816	21		travaux éclairage public					
2313	321	23		travaux sur batiments					
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT						TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			
									3 686 000,00 €
									1 186 000,00 €
DÉPENSES - FONCTIONNEMENT									
615221	020	011		Entretien batiments	6419	020	013	Remboursements frais personnel	70 000,00 €
6247	020	011		frais de transport	70321	822	70	Droits de voirie	30 000,00 €
64131	020	012		rémunérations non titulaires	73111	01	73	Produit des impôts locaux	-122 300,00 €
65541	020	65		contribution EPT	7473	64	74	subvention CD 92	11 300,00 €
6574	520	65		subvention	7473	33	74	subvention CD 92	21 500,00 €
					7473	415	74	subvention CD 92	30 500,00 €
					7478	422	74	subvention CAF	13 000,00 €
					7478	522	74	subvention CAF	25 000,00 €
					777	01	042	Reprises sur subventions transférables au compte de résultat	1 000,00 €
					7788	020	77	Pénalités.	50 000,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT						TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			
									252 300,00 €
									130 000,00 €
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT									
SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT									
SOLDE GLOBAL DE LA DM									



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le2.1.DEC.2016.....
et publié le ..2.1.DEC.2016.....

Le Directeur Général Adjoint des Services

[Signature]